QUARANTIÈME ANNÉE. — N° 14404

On s'abonne aux Bureaux du Journal, 5, BOULEVARD DES ITALIENS, A PARIS (2e), et dans tous les Bureaux de Poste

VENDREDI 16 NOVEMBRE 1900.

1900

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE...	Trois mois, 14 fr.;	Six mois, 28 fr.;	Un an, 56 fr.
DÉPART^ts et ALSACE-LORRAINE...	— 17 fr.;	— 34 fr.;	— 68 fr.
UNION POSTALE.....	— 18 fr.;	— 36 fr.;	— 72 fr.
AUTRES PAYS.....	— 23 fr.;	— 46 fr.;	— 92 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (à Paris) 15 centimes

Directeur politique : Adrien Hébrard

Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

Le Journal ne répond pas des articles non insérés

Adresse télégraphique : TEMPS PARIS

Le Temps

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE...	Trois mois, 14 fr.;	Six mois, 28 fr.;	Un an, 56 fr.
DÉPART^ts et ALSACE-LORRAINE...	— 17 fr.;	— 34 fr.;	— 68 fr.
UNION POSTALE.....	— 18 fr.;	— 36 fr.;	— 72 fr.
AUTRES PAYS.....	— 23 fr.;	— 46 fr.;	— 92 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES : MM. LAGRANGE, CERF ET Ce, 8, place de la Bourse

Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

TÉLÉPHONE 5 LIGNES :

N°s 103.07 — 103.08 — 103.09 — 119.37 — 119.40

Paris, 15 novembre

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

CHINE

La situation diplomatique à Pékin est loin de s'éclaircir. Deux ordres de difficultés ont surgi, qui menacent de retarder la marche des négociations.

D'une part les puissances, par l'organe de leurs ministres à la cour du Fils du Ciel, ont résolu de formuler, dans une note collective, les onze points sur lesquels elles entendent obtenir satisfaction de la Chine. Cette énumération ne laisse pas d'être fort complète.

Elle comprend : l'érection d'un monument expiatoire sur le lieu du meurtre du baron de Ketteler et l'envoi en Allemagne d'un prince impérial pour offrir l'expression des regrets de l'empereur Kouang Su. La Chine doit infliger la peine de mort aux onze hauts personnages, princes ou ministres ou généraux, qui se sont rendus coupables dans la dernière crise et dont les noms ont été indiqués dans des notes antérieures.

Partout où des attentats contre les étrangers ou les chrétiens seront commis, les examens provinciaux qui sont la porte d'entrée du service de l'Etat seront suspendus pour cinq ans. A l'avenir tout fonctionnaire qui n'aura pas efficacement protégé les étrangers dans son cercle d'action contre les mauvais traitements sera dégradé et châtié. Une indemnité sera payée aux Etats, aux corporations et aux individus lésés.

Le Tsong-li-Yamen sera aboli et remplacé par un ministre des affaires étrangères. Des relations normales et personnelles seront établies entre l'empereur et les représentants des puissances.

Les forts de Ta-Kou et les autres forts du littoral du Tchi-Li seront rasés. L'importation des armes et du matériel de guerre sera interdite. Les légations entretiendront à Pékin une garde permanente et, sur la route de Pékin à la mer, feront également veiller sur les communications. Des proclamations impériales seront affichées dans tout l'empire pour supprimer le mouvement des Boxeurs.

Telle est la prescription rédigée pour l'*Homme malade* de l'Extrême-Orient par les médecins de l'Occident. La dose est un peu forte. Il est à croire toutefois qu'en dépit de son amertume, d'ailleurs salutaire, elle serait absorbée, sans trop de façons, par l'Homme jaune, s'il n'y avait, parmi les justes exigences des puissances une condition en quelque sorte contradictoire et par conséquent impossible à remplir.

Les ministres demandent l'exécution des onze grands coupables. Or, il se trouve que, précisément, la cour à Si-Ngan fou est sous le coup d'un ou deux des plus puissants parmi ces mécréants. Peu à peu, à travers les mensonges intéressés qui constituent un peu trop la diplomatie de Li Hung Chang et du prince Ching, la vérité perce.

On sait à l'heure actuelle qu'il n'est pas exact qu'une mortalité aussi extraordinaire qu'opportune ait sévi parmi les princes et les mandarins impliqués dans l'affaire des Boxeurs. Ceux de ces personnages que les plénipotentiaires chinois avaient tués pour les besoins de la cause se portent fort bien.

Quant aux prétendus suicides, accomplis en s'ingurgitant le poison *spécifiquement* chinois d'infusions de feuilles d'or, il convient d'attendre des renseignements authentiques avant d'y ajouter foi et il ne serait pas superflu de faire passer chez ces soi-disant volontaires de la mort un médecin européen chargé de rédiger *de visu* un certificat officiel.

Ce que l'on sait à n'en pas douter, c'est que le prince Tuan, déguisé ou non en bouddhiste — ce qui est, du reste, d'après l'abbé Huc, le costume de voyage le plus pratique dans ces régions — est allé chercher un asile sûr à Ning-Hsia, dans le Kân sou, dont le gouverneur est son parent et son ami.

D'autre part, le terrible renégat musulman, le général Tu Fung Siu, est toujours le maître de l'empereur, de l'impératrice douairière et de la cour. A Si-Ngan fou, il règne par la crainte.

L'astucieuse douairière a si bien conscience de la situation inextricable où elle s'est mise, qu'elle se réfugie à son tour dans le commode suicide... pour la galerie et qu'elle fait répandre le bruit de sa mort.

En fait, on ne voit pas comment le faible Kouang Su, sous la férule du redoutable Tu Fung Siu, pourra accorder aux puissances le châtiment capital de criminels au premier rang desquels figure son impérieux tuteur. Pour que cette demande pût réussir, il faudrait que le général musulman consentît à jouer le rôle du *décapité par persuasion* et rien n'indique qu'il y ait la moindre propension.

Voilà donc un obstacle qu'on ne sait trop comment surmonter. Il est à espérer que les puissances ont pris en considération cette éventualité si facile à prévoir et qu'elles ont arrêté des mesures pour y parer. Rien ne serait funeste à leur prestige comme d'échouer dans leurs prétentions une fois celles-ci formulées.

Mieux aurait valu cent fois en ce cas-là qu'on ne fît jamais allusion au châtiment de grands coupables dont la sécurité serait le plus insolent défi à la civilisation et au droit des gens. Plus les puissances ont mis au premier rang cette exigence, plus l'empereur d'Allemagne y a insisté en la présentant d'abord comme une condition préalable de l'ouverture des négociations et en sommant l'empereur Kouang Su, dans sa réponse à la dépêche de ce malheureux souverain, d'y faire droit, plus la France s'est associée hautement à cette requête, plus l'avortement piteux de cette tentative de justice rétributive porterait un coup mortel à l'autorité morale de l'Occident en Chine.

Or, s'il est une condition *sine quâ non* au succès sur ce point, c'est bien l'unanimité des puissances. Par malheur, ce bel accord, s'il a jamais existé, est en train de se rompre. Ce n'est pas la première fois qu'on a constaté une notable divergence de vues entre M. Conger et le gouvernement de Washington.

Le premier, qui a passé par le siège, qui respire l'atmosphère des légations, souscrit volontiers aux démarches de ses collègues. A Washington, on envisage autrement les choses. Le mot d'ordre est de ménager la Chine et de s'abstenir de toute solidarité compromettante.

M. Mac Kinley, depuis sa réélection, est décidé à accentuer cette politique. Il vient de prier son cabinet de rester tel quel pour quatre ans encore. M. John Hay n'échangera donc pas avec M. Choate la secrétairerie d'Etat pour l'ambassade de Londres.

Or il voit d'un mauvais œil la politique, d'après lui trop rigoureuse des puissances en Chine. Peut-être n'osera-t-il pas aller jusqu'à désavouer M. Conger, mais les subtils Célestes percevront bien vite ce désaccord fondamental et ils en tireront toutes les conséquences.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU Temps

Rome, 15 novembre, 10 h. 25.

On dit que le pape, outre les prélats dont on connaît déjà les noms, donnera le chapeau à Mgr Martinelli, délégué apostolique aux Etats-Unis depuis cinq ans.

Contrairement aux bruits qui courent, le pape ne pourra, dans le prochain consistoire, préconiser le nouvel évêque de Metz, l'accord sur le choix du nouveau titulaire n'ayant pu encore se faire entre le Saint-Siège et le gouvernement impérial.

Berlin, 15 novembre, 8 h. 25.

Dans la séance du Reichstag d'hier les socialistes ont déposé une proposition pour abolir le délit de lèse-majesté, ainsi qu'un projet de revision de la Constitution afin d'y introduire la responsabilité ministérielle étendue même aux actes gouvernementaux auxquels l'empereur procède à l'insu ou sans le contreseing du chancelier ou d'un ministre.

Les libéraux ont proposé l'abolition de la censure théâtrale.

Constantinople (*viâ* Sofia) 15 novembre, 9 h. 30.

Les Kurdes ont attaqué et incendié un couvent arménien dans un village près de Bitlis et ont tué le chef du village.

Vienne, 15 novembre, 10 h. 40.

Le *Neues Wiener Tageblatt* dit savoir qu'une réconciliation serait intervenue entre le roi Alexandre et son père, l'ex-roi Milan. Le journal viennois publie même les bases de cet arrangement de famille :

« 1° Le roi Alexandre s'engage à ce que son gouvernement fasse élever par la Skoupchtina le chiffre de l'apanage annuel de l'ex-roi Milan à un demi-million au lieu de 360,000 francs ;

» 2° Le roi se déclare prêt à rappeler en Serbie l'ex-roi dès que les circonstances le permettront et à l'entourer de la considération due à un père ;

» 3° L'ex-roi s'engage à ne plus habiter l'Autriche-Hongrie mais Paris, et, en attendant le vote du supplément de son apanage, l'Italie ;

» 4° L'ex-roi met à la disposition du roi Alexandre et de la reine le palais de Nisch, qui est sa propriété privée. »

Nous ne reproduisons la nouvelle ci-dessus qu'avec les plus expresses réserves.

LA RÉFORME DU RÉGIME FISCAL DES SUCCESSIONS

La Chambre s'est mise de nouveau, ce matin, à discuter le budget. Seulement, comme il est dit qu'aucune anomalie ne manquera à la collection, c'est un projet de loi sur les successions qui est venu, sous le nom et à la place du budget proprement dit, occuper l'attention de la Chambre.

Par quelle bizarrerie ce fait a-t-il pu se produire ? On se rappelle peut-être que le Sénat était saisi d'un projet de loi, voté par la Chambre, et réformant le régime fiscal des successions. La haute assemblée avait discuté et adopté en première lecture le projet. Si les choses avaient suivi leur cours régulier, une seconde délibération aurait eu lieu ; jamais la question des successions ne se fût posée à l'occasion du budget. Mais le gouvernement jugea bon de retirer du Sénat le projet, pour en insérer les dispositions dans la loi de finances. Par suite, tout s'est trouvé à recommencer. Aura-t-on ainsi gagné du temps ? Aura-t-on ainsi rendu le Sénat plus favorable à la réforme ? S'il veut l'examiner encore tout à loisir, le budget n'aura-t-il pas été alourdi et retardé ? On sait par expérience les inconvénients de l'incorporation des réformes dans les budgets. Souhaitons que les partisans des mesures actuellement proposées n'aient pas à regretter l'œuvre de confusion qui s'est faite.

La réforme fondamentale qui se poursuit est celle du calcul du capital des successions. Aujourd'hui, l'impôt porte sur le capital brut, abstraction faite des dettes qui peuvent le grever. Certes, les raisons théoriques ne manquaient pas pour expliquer cette injustice, mais elle n'en était pas moins criante. Si l'on admet les héritiers à ne payer l'impôt que sur l'actif net, des pertes considérables ne seront-elles pas infligées à l'Etat ? Des fraudes ne surviendront-elles pas ? L'équilibre budgétaire ne sera-t-il pas gravement compromis ? Ces questions ont longtemps arrêté le législateur. Mais, avec les progrès de l'esprit d'équité, une solution conforme à la justice devait de plus en plus paraître urgente. Le gouvernement avait cru pouvoir refuser, néanmoins, aux dettes commerciales tout moyen de venir en déduction de l'actif ; il avait craint de préparer la fuite des recettes. La commission du budget a cru pouvoir passer outre, et elle a admis, en principe, la déduction de tout passif, même commercial, sous réserve de preuves suffisantes à fournir par les héritiers. Bien entendu, si l'application de la réforme révélait des abus, il y aurait à fortifier les preuves exigées ; quant à présent, l'essentiel c'est de ne pas laisser subsister un impôt sur des successions non existantes.

Une deuxième réforme porte sur le calcul des droits lorsqu'un usufruit existe. Sous le régime actuel, l'héritier d'une nue propriété est tenu d'acquitter le même droit que s'il entrait immédiatement en jouissance de la pleine propriété. Il ne touche rien, et il est assujetti à une taxe. Quant à l'héritier de l'usufruit, il doit payer, quel que soit son âge, l'impôt sur une valeur égale à la moitié de la valeur successorale. Les dispositions soumises à la Chambre innovent de la façon la plus heureuse sur ce double point. A l'avenir, la valeur de la nue propriété, d'une part, et la valeur de l'usufruit de l'autre, seront déterminées distinctement, suivant un barème qui tiendra compte de l'âge de l'usufruitier. Chacun des ayants-droit payera ainsi d'après la valeur exacte de son droit.

Une troisième partie du projet est relative au taux des droits. Les taux variaient, jusqu'ici, suivant les degrés successoraux ; désormais, pour un même degré, ils varieront aussi suivant un tarif dégressif. Ce fut, jadis, l'objet de longs débats. Qui peut avoir oublié la vieille querelle entre l'impôt progressif et l'impôt dégressif ? Mais peu à peu la lumière s'est faite, et l'on tend généralement à reconnaître que les dégrèvement « à la base », pour nous servir d'une locution devenue usuelle, ne sont nullement incompatibles avec la saine doctrine de l'impôt proportionnel.

Faut-il aller jusqu'au dégrèvement total pour les petites successions ? Cette exonération a été réclamée ce matin. M. Piou, notamment, l'a demandée pour les successions ne dépassant pas 2,000 francs. Deux réponses lui ont été opposées. Pourquoi l'avantage inopiné d'une succession ne serait-il pas, dans tous les cas, racheté, une fois pour toutes, par le payement d'une taxe, d'ailleurs minime ? Une succession de 2,000 francs donnera lieu à une charge de 20 fr. ; y a-t-il là de quoi grever d'une façon excessive la propriété ? Sans doute, un dégrèvement a été déjà consenti en faveur des petites cotes foncières, mais il constitue un bénéfice annuel dont le profit, conformément à une loi économique bien connue, se capitalise, et il ne saurait être confondu avec le cadeau qui serait ménagé à des héritiers en cas de petite succession.

En second lieu, comment peut-on perdre de vue que, pour effectuer un dégrèvement, il faut des ressources et que l'Etat, à l'heure présente, n'en a pas ? M. Piou a rappelé, sans doute, que la réforme des *droits de succession doit se traduire* par un léger excédent de recettes. Mais cet excédent n'est pas disponible. Le budget en a fait état, au même titre que des 10 millions de ressources exceptionnelles. Enlevez du budget le boni des successions, il n'y a plus d'équilibre budgétaire, même apparent.

Les taxes proposées devaient prêter à une discussion d'une autre nature : en les transformant en mainmise sur les héritages, ne réaliserait-on pas, sans la moindre difficulté, le rêve collectiviste ? Si la propriété individuelle se perpétue, elle le doit à la protection de la famille, protection organisée surtout par les lois relatives aux héritages. Abolissez l'héritage, mieux que par de vaines déclarations de principe, frappez-le par des taxes qui dépouillent rapidement les héritiers : l'ordre social aura été radicalement changé ; à la propriété individuelle ou capitaliste aura succédé la nationalisation des biens.

Un membre de l'extrême gauche, M. Poulain, a invité la Chambre à s'engager dans cette voie. Il a déposé et il a soutenu un amendement tendant à taxer les successions de telle sorte que, à très bref délai, l'expropriation générale fût devenue la règle. Par la combinaison de l'impôt progressif avec les degrés successoraux et avec la limitation du nombre de ces degrés, on arriverait vite au collectivisme pur, à supposer que les intérêts menacés n'eussent pas commencé par jeter bas le gouvernement assez téméraire et les Chambres assez folles pour menacer ainsi la famille, le travail et l'épargne.

On attendait, non sans quelque curiosité (au point de vue purement politique, s'entend) les déclarations que le gouvernement allait opposer à celles de M. Poulain. Mais, outre que le temps était passé des grandes joutes oratoires, était-il vraiment indispensable que le ministre des finances retardât, par un discours qui eût, sans contredit, été excellent, le vote de la loi de finances ? M. Caillaux s'est borné à faire remarquer que l'amendement touchait à des problèmes de droit civil, bien plus qu'à des questions financières ; cette simple observation a suffi.

Toutefois, il serait puéril de ne pas signaler le mouvement de surprise qui a suivi la proclamation du vote : l'amendement collectiviste a obtenu plus de cent voix ; une telle minorité ne laisserait pas, on l'avouera, de prêter à des commentaires. Les socialistes peuvent être fiers : ils ne cessent pas de faire du chemin.

La séance, quoique prolongée jusqu'à plus de midi, n'a permis de voter que huit articles sur les vingt et un que comporte le projet. Dans l'après-midi, la Chambre passera à d'autres sujets. Des médisants l'accusent de ne rien faire. C'est là une calomnie évidente. La Chambre aura, au moins, perfectionné l'art de jouer aux propos interrompus.

MENUS PROPOS

UN COLLÈGE D'ESTHÉTIQUE

La jeunesse d'aujourd'hui ne pourra s'en prendre qu'à elle-même si elle ne devient pas très habile dans tous les arts, dans toutes les professions. Car ce ne seront pas les enseignements qui lui auront manqué ? Outre les écoles officielles, il s'ouvre chaque jour des « écoles à côté ». Voulez-vous devenir un spirituel chroniqueur, un reporter subtil ? Allez à l'Ecole de journalisme ! Voulez-vous simplement devenir meilleur ? Allez à l'Ecole de morale ! Voulez-vous être poète, romancier ? Voici qu'on annonce un « collège d'esthétique moderne ».

Quoi ? un collège d'esthétique ? Et « moderne » ? Parfaitement ! De jeunes « novateurs » ont résolu d'apprendre à des écrivains encore plus jeunes qu'eux, et qui cherchent leur voie, ce que c'est que l'art et quelles sont les lois fondamentales de l'esthétique. Ces novateurs monteront en chaire, ils feront de doctes exposés. Du haut du ciel, sa demeure dernière, le bon Despréaux doit être content ! Il doit surtout être étonné. Comme, au fond, il n'était pas une bête, il a dû se dire plus d'une fois à lui-même que son *Art poétique* ne serait plus recommencé, qu'il avait tué sous lui le genre. Il se trompait. Il était trop modeste ! Le genre a survécu. Notre temps (qui l'eût dit ?) aura ses « législateurs du Parnasse ». Et ce sont des jeunes !

Libre à eux, après tout. Et je n'ai, pour ma part, contre leur entreprise aucun grief. Elle me paraît seulement assez imprévue et quelque peu paradoxale. Mais, peut-être est-ce ma faute ? Peut-être en suis-je resté à des vues surannées sur l'individualisme, dans la littérature et dans l'art ? Il me semblait que les révolutions du goût, au cours de ce siècle, avaient eu pour but l'affranchissement absolu de l'écrivain. Plus d'autorités ! Plus de règles ! Que chacun cherche à être lui-même ! L'originalité seule a du prix, une originalité sincère, qui ne soit ni copie, ni reflet... Aurait-on changé tout cela ? Aurait-on découvert qu'il y a lieu de respecter de nouveau certains canons sacro-saints ? L'art, fatigué, lui aussi, d'un siècle de liberté, aspirerait-il à être gouverné ?

Ce serait un signe des temps, et grave. Mais il se peut que la nouvelle fondation n'ait pas ces tendances doctrinaires. Alors, pourquoi l'intituler « collège » ? Si c'est, dans la pensée de ceux qui y participent, un simple prétexte à conférences plus ou moins *mondaines, elle double la Bodinière*. La Bodinière n'a jamais affiché d'ambitions très dogmatiques. Il lui suffit d'être au lieu où l'on cause. On y dit même des choses qui ne s'accordent pas toujours *très bien entre elles. Faut-il croire qu'il en ira de la* sorte au collège d'esthétique ? Non, s'il est vrai, comme l'assurent les premiers confidents, que le futur corps enseignant croie à l'existence d'un idéal, le même pour les diverses branches de l'art.

Ce n'est pas tout. Si j'ai bien lu celui de nos confrères qui annonce la prochaine ouverture du collège, il se donnerait aussi pour tâche de réunir des artistes qui s'ignorent et qui sont faits pour se comprendre. Il semble qu'on nage ici en pleine chimère. Ou bien l'on nous a toujours trompés en nous dépeignant le littérateur comme un être jaloux avant tout de son indépendance, un peu farouche et médiocrement porté à « comprendre » les autres, c'est-à-dire à confesser qu'il leur ressemble, ou que leur art, pour être différent du sien, n'est pas inférieur. Des littérateurs qui s'apprécieront, qui s'aimeront et qui prendront un plaisir suave à se le dire, voilà, certes, un spectacle tout à fait inédit, et s'il nous le ménage, le collège d'esthétique moderne aura droit à nos compliments.

Ceci dit, et comme il ne faut décourager personne, j'espère bien que les adeptes de l'esthétique moderne donneront suite à leur projet. Il est très touchant, au fond, ce projet. Au lieu d'en sourire, j'eusse peut-être mieux fait de le prendre comme la manifestation courageuse d'un idéalisme méritoire. Voilà des jeunes qui rêvent d'entente parfaite et de communion dans un idéal accepté de tous. Le rêve n'est pas banal, par le temps qui court. Même si le réveil devait leur apporter quelque déception, ils auraient toujours la joie d'avoir rêvé et ils garderaient le souvenir de cette joie. Cela suffit à rendre heureux d'honnêtes gens, et peut-être est-il imprudent de souhaiter une forme plus substantielle du bonheur.

LA MALADIE DU TSAR

Une dépêche de Saint-Pétersbourg, adressée à l'agence Havas, et ayant tout le caractère d'une communication officieuse, nous apprend que la maladie dont l'empereur de Russie a été atteint le 8 novembre et qui présentait tous les symptômes caractéristiques de l'influenza a pris le 13 novembre le caractère d'une affection typhique. Un bulletin de l'état de santé du malade est publié chaque jour.

Le baron Freedericksz, ministre de la maison impériale, a fait publier le bulletin suivant.

Sa Majesté a passé une bonne nuit. L'état général est bon. Température 38°7, 72 pulsations. La tête est a une température normale. Les forces sont tout à fait satisfaisantes. Le diagnostic des médecins est le suivant : Typhus du ventre, suivant un cours entièrement satisfaisant pour le moment.

Leibchirung, Virsch, Tichonof, médecins, et baron Freedericksz, ministre de la maison impériale.

Telles sont, d'après les agences, les signatures de ce bulletin. Il est probable qu'il y a eu une erreur télégraphique. Le nom de *Leibchirung* ne doit pas exister, car évidemment il faut lire *leibchirurg*, c'est-à-dire : chirurgien personnel de l'empereur.

Au même moment où la nouvelle de cette maladie qui, il faut l'espérer encore, n'aura pas de gravité, nous parvenait, la *Correspondance politique* de Vienne annonçait qu'en raison de la grossesse de l'impératrice, le couple impérial prolongera son séjour à Livadia jusqu'à la fin du mois de décembre.

Le prince Ouroussof, ambassadeur de Russie, qui était absent depuis quelque temps, est rentré avant-hier à Paris et a repris aussitôt la direction des affaires de l'ambassade. La plupart des notabilités de la colonie russe à Paris sont venues ce matin prendre des renseignements sur la santé du tsar à l'ambassade.

Au ministère des affaires étrangères les nouvelles reçues dans la matinée ne sont pas mauvaises. Les grands-ducs et les membres de la famille impériale qui se trouvent en ce moment à Paris ne hâteraient leur retour qu'au cas où la maladie prendrait un caractère menaçant. Le président de la République qui offrait ce matin une grande chasse à Rambouillet au corps diplomatique a laissé l'ordre qu'on lui transmît au château de Rambouillet toute nouvelle qui arriverait de Saint-Pétersbourg.

Tous les journaux anglais commentent la maladie du tsar et expriment leurs sympathies pour Nicolas II. Ils déclarent qu'étant donnée la situation politique en Extrême-Orient ce serait un grand malheur pour le monde entier si le tsar, protecteur de la paix, venait à disparaître.

EN CHINE

(De notre envoyé spécial)

Pékin, 25 septembre.

Un petit homme, la moustache en brosse, les cheveux en brosse, toute sa personne en brosse, très autoritaire, très résolu, très ennemi des abstractions, vif comme une charge de poudre, rageur comme Cyrano et bon comme le pain. Quand il parle, — et il parle beaucoup tout en sachant fort bien se taire à l'occasion, — quand il parle, d'une grosse voix de vieux capitaine enroué par trente ans de commandement, il découpe avec son corps des silhouettes de télégraphe Chappe, il se lève, il s'assied, il tend les bras vers le ciel, il les ramène brusquement vers la terre, il met son poing sur la table après vous l'avoir mis sous le nez, il se relève, il se rassied, et soudain, s'apercevant que depuis une demi-heure il ne vous a pas été possible de placer un mot, il s'en excuse de façon charmante et..... recommence à parler. C'est M. du Chaylard, notre consul général à Tien-Tsin, dont vous connaissez l'action énergique durant le siège. Je suis allé le voir, afin de lui demander un animal de n'importe quelle forme, capable de me traîner à Pékin. Ah ! Dieu de Dieu ! quelle demande ! Il a bondi d'étonnements en étonnements, il m'a serré les poignets, il m'a arraché au moins deux boutons de veste.

— Insensé, vous ne savez donc pas que tous les chevaux trouvés après le bombardement sont dans un tel état de maigreur qu'ils ne pourraient pas porter vos 90 kilogrammes plus de 500 mètres sans mourir après !

— Donnez-moi une mule ?

— Pas plus de mule que de cheval.

— Un mulet ?

— Il n'y en a plus.

— Un dromadaire ?

— Il n'y en a plus.

— Alors quoi ?...

— Eh bien, je vous propose une jonque.

Hélas ! c'est ce que je craignais. Imaginez un bateau ayant la forme d'une boîte carrée. Plantez au milieu de cette boîte un grand mât porteur d'une voile tellement rapetassée qu'elle contient plus de trous que de voile. Faites tirer cette boîte à la cordelle par une demi-douzaine de coolies qui en prennent à leur aise, se dandinent sous leur collier de trait, s'arrêtent à plaisir pour manger une rave dans un champ... Installez au milieu du pont un abri en nattes ayant juste assez de place pour permettre d'y dormir les jambes repliées... Peuplez cet abri de puces, de cancrelats et de moustiques, entourez-le de Chinois teigneux et braillards brandissant de longues perches qu'ils vous enfoncent dans le ventre au moindre faux mouvement de votre part ou de leur part — et vous aurez une représentation exacte de la jonque, telle qu'elle existe depuis 5,600 ans. Cela parcourt environ deux kilomètres à l'heure et cela s'échoue.

— C'est le moyen le plus sûr, le plus rapide et le plus commode, me dit M. du Chaylard, puisque c'est le seul. Nous avons des départs tous les jours.

— Et j'arriverai à Pékin ?...

— Avant la fin de l'année, soyez tranquille.

Il n'y a guère mieux en effet : rester tranquille, prendre patience, vertu essentiellement chinoise.

Vers cinq heures, le lendemain, je m'embarque au milieu d'un encombrement de boîtes carrées qui, toutes, portent un pavillon européen au sommet d'un bâton. Le fleuve en est couvert. Une odeur de vieille morue et de fromage fort monte ; les quais sont maçonnés de détritus d'invraisemblables crasses, de maisons délabrées dégringolant en troupeaux... Nous avançons. Les représentants de nos diverses forces militaires, Russes, Japonais, Américains, Italiens, campent pêle-mêle sur les deux rives, en des attitudes dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles choqueraient un méthodiste d'Oxford. On en voit qui tout nus lavent leur linge à grands coups de battoirs, et d'autres accroupis, montrant ce que l'on cache d'ordinaire avec le plus de soin dans des chalets spéciaux à cinq centimes. Toute la vie en plein air, les fusils en pyramides, les mules attachées aux piquets, la marmite qui fume, des sonneries lentes ou précipitées qui éclatent au milieu du paysage le plus bêta du monde : des champs de maïs et des bouquets d'arbres fins en forme de poires, semblables à ceux que fabriquent les bimbelotiers de Nuremberg.

On s'arrête pour permettre aux hommes de manger leur riz et l'on repart une demi-heure après, au fil des rives basses, dans le même déroulement d'intarissable monotonie. Monotonie de l'échouage, monotonie du renflouage et colère de notre matelot, le brave Cornillier (322, bras de misaine bâbord, pour vous servir, s'il en était capable), quand il s'aperçoit que d'autres jonques le gagnent de vitesse dans cette course à l'escargot.

La nuit arrivée, nous mouillons. Le boy dresse une table sommaire dont les boîtes de conserves, sardines et corn-beaf forment tout le menu ; nous emmagasinons beaucoup de stoïcisme pour ne pas devenir enragés par abus de moustiques ; Cornillier, 322, bras de misaine bâbord, nous raconte le siège de Tien-Tsin et ses diverses autres campagnes ; les deux soldats d'infanterie de marine lui servant d'escorte ont l'air de ne pas le croire, ce qui fait que Cornillier se fâche encore, les traite de « prop's à rien ». Et le dîner s'achève dans une atmosphère de combat.

Quelquefois les distractions changent : on voisine. « Eh ! Franzous ! Franzous ! » Ce sont les Russes qui nous appellent. Ils montent à bord, énormes, patauds, engoncés dans leurs bottes et leur blouse blanche. Ils ont de bonnes grosses faces carrées, complantées de poils raides, ils ont des yeux très bleus s'appliquant à regarder bien en face sans jamais arriver à bien comprendre. Assis en rond par terre, ils se mettent à rire silencieux, découvrant une bouche énorme barricadée de dents pointues. Les « Franzous » s'assoient à côté d'eux, et l'alliance se fortifie à grands coups de poing dans le dos.

« Roussia ! Comment vas-tu, vieille branche ? » hurle Cornillier, après une formidable bourrade qui fait plier la colossale échine de l'ami russe.

Mais quelque plaisir que cela procure, on ne peut pas employer tout son temps à s'envoyer des taloches franco-russes : il faut boire. Vous n'avez pas idée de la façon brillante et discrète à la fois avec laquelle nos frères slaves vident une bouteille de tafia ! La bouteille disparaît comme un filet de source en un gouffre. Et le bon frère, sous ce coup terrible de 50 centilitres d'alcool à 60 degrés n'a pas plus d'émotion, pas plus de commotion que s'il venait d'avaler une petite cuillerée d'orgeat. Il tend de nouveau son verre ; on le lui remplit à déborder. Il le vide... Il en viderait un troisième, un quatrième, un cinquième aussi facilement. C'est merveilleux !

Tous ces petits exercices diminuent mes provisions de liquide, mais j'y gagne de bons renseignements sur la capacité absorbante des différents corps d'occupation du Pé-Tchi-Li. Certes j'accorde le premier prix au Russe et pourtant un doute me vient : Ne serais-je pas injuste à l'égard de l'Américain ? Ne devrais-je pas au moins le mettre *ex-æquo* ? Je me souviens d'un citoyen des Massachusetts qui me fit disparaître, en moins d'un quart d'heure, douze boujarons d'eau-de-vie. Il m'adressa toutes ses félicitations pour avoir dans mes caves d'aussi bons produits, après quoi il s'en alla très droit et très digne jusque vers son cheval, qu'il enfourcha avec méthode et mit au galop sans un déplacement d'équilibre...

Yang-Tsoun où nous arrivons le lendemain de notre départ, à une heure de l'après-midi, est actuellement le point terminus de la ligne ferrée vers Pékin, le reste ayant été détruit par les Boxeurs. Il y a là un poste français, toujours au milieu des charognes et des immondices accumulées, un pauvre poste français inscrit dans un cercle de masures béantes. Sur la muraille d'enceinte se colle une grande affiche, proclamation internationale, écrite en caractères chinois et que mon interprète, un lettré qui faillit être bachelier, il y a quarante ans, m'a traduit de la façon antigrammaticale suivante :

FEUILLETON DU Temps

DU 16 NOVEMBRE 1900 (24)

LA FAMILLE POLANIECKI

DEUXIÈME PARTIE

V — (Suite)

— Mon Stas, fit-elle, ta présence est peut-être nécessaire là-bas ! Revenons ! Et quel coup pour papa !

— Je vais écrire à Bigiel pour le prier de faire le nécessaire et de sauver ce qui peut être sauvé. Ne prends pas cette affaire trop à cœur, ma chérie !... J'aurai toujours un morceau de pain suffisant pour toi et ton père.

Marie l'attira à elle.

— Oh ! mon ami, avec un homme comme toi, quel refuge, quelle sécurité !

— Et puis, il n'est pas dit que tout soit perdu ! Si Maszko peut soutenir son crédit, il nous paiera. Peut-être aussi trouvera-t-il acheteur pour Krzemien. Il m'écrit d'engager Bukacki à conclure cette transaction. Justement Bukacki déjeune avec nous ; je vais le lui demander. Il a une fortune considérable : cela l'occuperait, du reste. Je suis curieux de savoir comment les Maszko orienteront maintenant leur vie : « J'ai révélé à ma femme l'état de mes affaires, m'écrit-il ; elle est demeurée impassible ; en revanche sa mère ne se possède pas d'indignation. » Il termine en me confiant que, violemment épris de sa femme, il considérerait une séparation comme le plus grand malheur de sa vie. Ce lyrisme me touche peu... Je n'en voudrais pas moins savoir comment tout cela finira.

— Elle ne l'abandonnera pas ! fit Marie.

Ils arrivaient à l'église. Rentrés à l'hôtel après la messe, Bukacki les y accueillit en costume de voyage à carreaux gris, où son maigre corps se perdait comme en un sac, en brodequins jaunes, une fantastique cravate nouée, avec autant de fantaisie que d'insouciance, autour du cou. Il les accompagna dans la salle à manger, où ils s'assirent à une petite table séparée. Cette salle à manger était pour Marie une source intarissable de surprise et d'observations. Elle voyait de *véritables* Anglais !... Il lui semblait se voir transportée, au sein de contrées exotiques où nul habitant de Krzemien ne pénétrerait jamais. Et cet émerveillement suscitait les railleries des deux hommes. Polaniecki prétendait que l'enthousiasme de sa femme lui rappelait sa jeunesse... Bukacki affirmait que c'était une entreprise originale de montrer le monde à une marguerite des champs.

Or, il se trouvait que l'humble fleur possédait le vrai sentiment de l'art joint à une sincérité parfaite. Rien, dans ses impressions, d'artificiel ou de convenu. Quand quelque chose l'émouvait, son enthousiasme ne connaissait plus de bornes. Bukacki la plaisantait sans miséricorde. Il lui persuadait que sa nature impressionnable, affinée, jusque-là livrée à ses propres lumières, était pour lui la plus haute autorité en matière d'art ; il regrettait seulement qu'elle n'eût plus dix ans, car ses jugements primesautiers eussent possédé encore plus de spontanéité.

Pourtant, ils ne parlèrent pas d'art, à table, ce jour-là. Polaniecki songeait aux nouvelles de Varsovie.

— J'ai reçu une lettre de Maszko, dit-il à son cousin.

— Moi aussi, répondit Bukacki.

— Toi aussi ? Ah ! bien, alors, c'est que Maszko est bien dans l'embarras !

— Bien sûr, il me supplie d'acheter... vous savez quoi.

Il évitait de prononcer le mot « Krzemien » par égard pour Marie... Il savait les dissentiments naguère soulevés à ce sujet entre les deux jeunes gens. Mais Polaniecki, qui comprit la délicatesse de son procédé, le rassura.

— Mon Dieu ! Autrefois nous évitions ce mot... de peur de crier, comme quand on met le doigt sur une blessure... mais, maintenant, c'est fini, n'est-ce pas, bien-aimée ?

— Stas a raison, reprit Marie... Je sais qu'il s'agit de Krzemien et que vous devez l'acheter ! dit-elle, s'adressant à Bukacki.

— Eh bien, que décides-tu ? interrogea Stas.

— Je n'achète pas. Ma cousine pourrait croire que nous nous le relançons l'un à l'autre, comme une balle.

Marie rougit à ces mots.

— Je ne pense vraiment plus à Krzemien, dit-elle.

— C'est la preuve que tu es raisonnable et sage, approuva son mari.

Puis, se tournant vers Bukacki :

— Evidemment Maszko te considère comme sa planche de salut.

— C'est que je ne suis pas une planche du tout... Regarde-moi bien... Un brin de paille plutôt !... Celui qui compte se sauver au moyen de cette paille s'enfoncera et se noiera. D'ailleurs, Maszko m'a répété plus d'une fois : « Vos nerfs sont émoussés ! » Peut-être, en effet... J'ai donc besoin d'impressions vives pour les aiguiser... Si j'aidais Maszko à surnager, nous le verrions aussitôt sur pied. Il jouerait au mylord, comme par le passé ; sa femme prendrait des airs de duchesse. Ils seraient tous deux extraordinairement « comme il faut ». Bref, j'aurais une ennuyeuse comédie à laquelle il me faudrait assister en bâillant. Au contraire, si je le laisse couler, surgiront des circonstances